

Grand Débat sur l'avenir de l'école

Vendredi 05 / 12 / 2003 de 17 h30 à 20 heures

thème 18 : “ Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?”

Messieurs POCHON (délégué FCPE) et ROUSSEL(représentant des enseignants) sont les animateurs, Mesdames FOSSA et WATRIN, professeurs, sont les rapporteurs.

Monsieur MERLE, Conseiller Général, est invité en tant que “grand témoin”

En ouverture de séance, Monsieur ROUSSEL fait quelques remarques préalables quant à la pertinence de ce débat(le 5ème en 10 ans!) et émet des doutes sur le traitement des différents avis recueillis (l'utilisation d'un logiciel avec des mots-clés semblant être envisagé!)

Les animateurs, constatant l'absence de participation de bon nombre d'enseignants, de parents d'élèves et d'autres membres de la communauté éducative, tiennent à préciser que leur présence fait suite à une réunion préparatoire au cours de laquelle certaines idées avaient émergé:

- Nécessité de renouer le dialogue après la période de tension du printemps dernier
- Saisir l'opportunité offerte de se rencontrer, même si cela ne doit pas avoir de retombées nationales, mais seulement un impact local
-
- Cependant, à la question “Quelle école pour demain?” des inquiétudes s'expriment:
 - L'école restera-t-elle “Education Nationale”, publique et laïque?
 - Quel est le sens des réformes envisagées?
 - Va-t-on vers un désengagement de l'Etat?(On note les options d'économies déjà prévues par le ministre Luc FERRY)
 - Vers quelle concurrence va-t-on?
 - Que deviendra le rôle social de l'école?

Faisant suite à ces diverses interrogations, M. POCHON propose d'entrer dans le vif du sujet:**le thème 18.**

Sont alors évoqués les points positifs qui ont suivi la régionalisation:

Par exemple:

- Les équipements d'établissements publics, qui ont été améliorés dans de grandes proportions, c'est incontestable!
- Cependant, de nombreux intervenants s'interrogent sur les risques liés à cette décentralisation:
 - Un transfert de coût relevant de la manœuvre politique de désengagement?
 - Des établissements scolaires liés au bassin d'emplois, ce qui entraînerait des inégalités dans une France déjà à deux vitesses!

La parole est, ensuite, prise par Monsieur le Conseiller Général, qui tient une série de propos divers et variés sur **un choix de société** et insiste sur l'apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité qui doivent rester **des valeurs sûres de l'école.**

A cela, Monsieur ROUSSEL ajoute que **la laïcité est le garant de l'indépendance vis à vis des trois pouvoirs** que sont le politique, l'économique et le religieux;il se demande si la décentralisation envisagée ne risque pas de contrarier cette éthique.

Il faut, par ailleurs, souligner que, déjà, la décentralisation entraîne des conséquences néfastes:

- Disparition des M.I.S.E et aide-éducateurs et pourquoi pas, à plus ou moins long terme, le passage des médecins scolaires, assistantes sociales, des C.O.P et des membres du personnel de services sous la responsabilité du Conseil Général.
-
- Des questions sont posées quant au statut des lycées, jusque-là établissements locaux publics, qui risqueraient de se transformer, dans le futur, en entreprises avec, à leur tête un chef d'établissement au rôle de chef d'entreprise:
 - Serait-on alors soumis à des obligations de résultats?
 - Qu'en serait-il du budget et des dotations?
 - Qu'en serait-il des diplômes, déjà sectorisés dans certains lycées professionnels?
 - A quel avenir s'attendre pour la restauration scolaire, faisant ça et là, déjà, appel à des sociétés privées pour un coût forcément plus élevé?

Grand Débat sur l'avenir de l'école

A la question "quelles compétences l'Etat doit-il absolument conserver?", les participants font l'unanimité sur les principes suivants:

- Il doit garder la charge **de la Pédagogie, des Statuts, des Programmes et de la Formation des enseignants.**
-
- **L'école doit rester Service Public, Gratuit et Laïc**

D'ailleurs, un représentant de la commune du Houleme précise qu'on a constaté, par le passé, qu'un transfert de compétences était "rarement suivi d'un transfert de moyens...!"

•